

# Laissons, en certains lieux, la nature prendre la direction qu'elle souhaite !

La nature décline globalement à un rythme sans précédent dans l'histoire humaine – et le taux d'extinction des espèces s'accélère, provoquant dès à présent des effets graves sur les populations humaines du monde entier. C'est avec ces mots que la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques a lancé l'alerte dans son rapport paru en 2019. Sur les 8 millions d'espèces animales et végétales sur Terre, la plate-forme estime qu'environ 1 million sont aujourd'hui menacées d'extinction, chose « qui n'a jamais eu lieu auparavant dans l'histoire de l'humanité ». Et parmi les 5,9 millions d'espèces terrestres, plus de 500 000 ne bénéficient plus de l'habitat naturel nécessaire à leur survie à long terme ! La crise du Covid-19 ne fait désormais que renforcer nos craintes : le recul du monde sauvage face à la pression humaine favorise l'émergence de nouveaux pathogènes.

## Un bilan alarmant

La France n'échappe pas à ces menaces. La nature régresse du fait des activités humaines : artificialisation des sols et fragmentation des milieux naturels, surexploitation des ressources, pollutions de l'air, de l'eau et des sols, usage massif des pesticides en agriculture, chasse. Les écosystèmes sont fortement perturbés et ne peuvent plus rendre les services qu'ils offrent habituellement, aussi bien à l'homme qu'à la nature : purification de l'eau et de l'air, atténuation des crues et de l'effet des sécheresses, maintien de la pollinisation, régulation du climat, régulation de la dynamique des pathogènes et parasites, etc. Et pourtant... la variété des paysages et la richesse des écosystèmes de notre merveilleux pays nous confèrent une responsabilité réelle vis-à-vis du vivant : selon un recensement du Muséum national d'histoire naturelle, la France accueillait en 2015 plus de 160 000 espèces, soit environ 2 % des espèces connues sur notre planète. Il s'agit de la plus grande biodiversité d'Europe.

Aujourd'hui, en France, moins de 1,54 % du territoire métropolitain terrestre bénéficie d'une protec-

## Un collectif de personnalités engagées dans la défense du vivant

appelle à adopter une définition stricte de la protection dite « forte » réservée à 10 % des espaces naturels en France, à savoir sans chasse, sans exploitation du bois, des terres ou des minéraux, et sans contrôle des espèces

tion dite « forte », selon l'Inventaire national du patrimoine naturel. Et à l'intérieur de ces espaces de protection « forte », l'exploitation forestière, le pastoralisme et la chasse sont encore bien présents : la chasse est autorisée dans trois zones cœurs de parcs nationaux sur onze (les parcs des Calanques, des Cévennes et de forêts), dans une grande majorité des réserves naturelles nationales et dans la plupart des réserves naturelles régionales ; chasse et pêche ne sont pas interdites partout dans les réserves biologiques ; les forêts et les pâturages sont exploités dans les zones cœurs des parcs nationaux de montagne et dans de nombreuses réserves naturelles. A ce jour, on peut estimer que seulement 0,6 % du territoire terrestre métropolitain français assure la libre expression des processus naturels.



**LA RICHESSE  
DES ÉCOSYSTÈMES  
DE NOTRE PAYS  
NOUS CONFÈRE  
UNE RESPONSABILITÉ  
RÉELLE VIS-À-VIS  
DU VIVANT**

Le président Emmanuel Macron a déclaré en mai 2019 vouloir protéger 30 % des espaces naturels sur terre et en mer, dont un tiers « en pleine naturalité » (devenu entre-temps « en protection forte »), à l'horizon 2030. Cet objectif est entériné dans la stratégie Biodiversité de la France et de l'Union européenne 2020-2030. Mais quelle définition donner à la pleine naturalité ou protection forte dont parle le président Macron ? En février 2009 déjà, le Parlement européen avait adopté une résolution invitant les Etats membres à développer de vastes zones de nature « vierge ». Et la protection forte de l'Europe a été définie par l'initiative Wild Europe en 2012 : « Une espace à haute naturalité est une zone gouvernée par des processus naturels. Il est composé d'espèces et d'habitats naturels et suffisamment grands pour le fonctionnement écologique effectif des processus naturels. Il est non ou peu modifié et sans activité humaine intrusive ou extractive, habitat permanent, infrastructure ou perturbation visuelle. » Ce qui signifie une zone sans chasse, sans exploitation du bois, des terres ou des minéraux, sans contrôle des espèces.

## L'importance du dialogue

Renforçons la protection forte française pour que les 10 % promis le soient en libre évolution (en pleine naturalité), en adoptant la définition européenne des zones de nature vierge. Créons des zones de libre évolution à l'intérieur d'espaces encore trop mal protégés (parcs naturels régionaux, zones Natura 2000, etc.), mais aussi là où cela sera profitable à de nouveaux territoires. Créons de nouveaux outils pour faciliter leur mise en place. Visons systématique-

ment la présence de toutes les composantes d'un écosystème laissé en libre évolution, afin de garantir son fonctionnement optimal. Encourageons les propriétaires privés à rendre certaines de leurs parcelles à la nature sauvage, avec une garantie sur le long terme. Inscrivons ces propositions dans la nouvelle stratégie des aires protégées 2020-2030 de la France.

Arrêtons de vouloir maîtriser et exploiter la totalité des espaces et des écosystèmes, laissons, en certains lieux, la nature prendre la direction qu'elle souhaite ! Car la nature libre, autonome, spontanée et sauvage a des capacités de réparation étonnantes, à condition qu'on lui en laisse l'espace et le temps. Sans intervention humaine quelle qu'elle soit, la forêt se reconstitue, la faune revient et retrouve sa densité naturelle sans qu'il soit besoin de la réguler.

L'urgence démontrée de telles mesures appelle une volonté forte quant à leur mise en œuvre. Mais nous savons aussi que la garantie de vrais progrès en ce sens repose, au-delà même des moyens, sur la qualité des dialogues, des concertations qui les accompagneront. Créons les conditions d'un partage exigeant, fondateur de décisions claires et mieux susceptibles ainsi d'être partagées – nous sommes pour notre part en discussion et convergence de réflexion avec, entre autres, l'Association Francis Hallé pour une forêt primaire et l'Association pour la protection des animaux sauvages. Le déclin de la biodiversité n'est pas inéluctable. Redonnons de la place au vivant ! ■

**Isabelle Autissier**, navigatrice ; **Gilles Clément**, paysagiste ; **Béatrice et Gilbert Cochet**, écologues ; **Jean-Claude Génot**, écologue ; **Marc Giraud**, président de l'Aspas ; **Francis Hallé**, botaniste ; **Baptiste Morizot**, philosophe ; **Vincent Munier**, photographe animalier ; **Mathieu Ricard**, moine bouddhiste tibétain ; **Sylvain Tesson**, écrivain ; **Benoît Thomé**, président de l'association Animal Cross

## « Nous n'avons pas le choix : il faut concilier économie et écologie »

Un collectif réuni au sein du nouveau « parti de la nature », créé à l'initiative du conseiller régional MoDem Yann Wehring, encourage le gouvernement à « aller plus loin » dans la protection de la biodiversité et de la cause animale



**L'ÉCOLOGIE DOIT  
EMBARQUER  
TOUT LE MONDE  
ET NE PEUT SE  
SATISFAIRE DES  
VIEUX CLIVAGES**

Au cours des quarante dernières années, de 60 % à 70 % du monde sauvage a disparu. Selon les scientifiques, il pourrait s'agir de la sixième grande extinction d'espèces. Nous, les humains, en sommes la cause. Et c'est notre génération qui a la plus lourde responsabilité : d'auteur de la tragédie et de sauver ce qui peut encore l'être.

En outre, le 29 octobre, jour où la France entrait dans son second confinement, l'ONU publiait un rapport établissant clairement un lien entre l'émergence accrue de nouveaux virus comme le Covid-19 et les atteintes à la nature et aux espèces animales. Protéger la planète et la nature, c'est donc aussi protéger notre santé.

Ouvrons-nous suffisamment les yeux ? La prise de conscience est timide mais elle grandit, notamment chez les jeunes. Nous devons modifier notre rapport à la planète et au monde vivant dont nous sommes partie intégrante, faute de quoi, in fine, c'est notre propre espèce que nous mettrons en danger.

De quel « droit » détruisons-nous notre environnement au nom d'un développement économique à court terme, aveugle et irresponsable ? La question de l'écologie était la première préoccupation lors des dernières élections. Dans les urnes et dans la rue, les Français montrent leur impatience, et certains avec excès.

## « Écocide »

Dans le même temps, des vents contraires soufflent. Des groupes se mobilisent pour revenir sur les timides avancées. Les arguments sont toujours les mêmes : la préservation de l'économie, de la productivité, de l'emploi... ou des traditions.

Nous refusons de croire que le choix est à faire entre écologie et économie car quand l'équation est ainsi posée, le résultat est presque toujours le même : l'économie gagne, l'écologie perd – même et surtout quand l'économie s'enfonce. Nous n'avons donc d'autre choix que la conciliation entre économie et écologie. Mais cela implique un autre modèle économique.

Les progrès attendus ne se feront ni par incantations ni par des mesures radicales dont l'échec nous ferait revenir à la case départ. Notre conception de l'action est de mettre le réalisme au service de notre ambition. C'est pourquoi nous nous situons au centre du paysage politique, tant il est vrai que l'écologie doit « embarquer » tout le monde et ne peut se satisfaire des vieux clivages.

La raison d'être de notre réseau est d'encourager le gouvernement à ne freiner en rien son action et encore moins à reculer. Nous porterons des propositions pour aller encore plus loin.

Nous soutenons la création d'un crime d'« écocide » car il est temps de pénaliser les actes de destruction d'un écosystème ou d'une espèce. Reconnaissons dans notre droit la criminalité environnementale qui est une criminalité organisée équivalente au trafic de drogue ou au trafic d'armes.

Au niveau international, la France a pris l'engagement de protéger 30 % de son territoire, marin et terrestre, dont 10 % en

protection forte. Nos terres australes concentrent une grande partie de nos aires protégées, mais nous peinons à pousser une telle protection sur nos côtes en métropole. Or préserver 30 % d'une aire marine, même en zone de pêche, c'est recréer les conditions favorables pour que les poissons que nous pêchons se reproduisent. C'est aussi épargner les cétacés, et notamment les dauphins, qui s'échouent par milliers sur nos côtes.

## Trouver des compromis de société

Et nous devons aller encore plus loin : Supprimons les subventions publiques (et privées demain) qui contribuent à porter atteinte à la biodiversité animale et végétale.

Pour chacune de la centaine d'espèces en danger critique d'extinction en France, adoptons un plan d'action qui fasse sortir toutes ces espèces de la liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) d'ici dix ans – y compris l'ours, car comment faire la leçon aux pays africains qui peinent à protéger leurs grands singes, éléphants ou lions si nous n'arrivons pas, chez nous, à faire survivre nos derniers grands prédateurs ?

Sortons de l'incantatoire sur la réduction des pesticides (en 2008, le premier plan éco-phyto annonçait – 50 % d'usage des pesticides d'ici à 2018. Résultat : + 25 % entre 2011 et 2018 !). Sachons avancer de manière dépassionnée vers la sortie des pesticides. Le modèle agricole français et européen, c'est la qualité, pas la quantité. Nous avons les moyens (la PAC) et l'envie (l'opinion publique) de produire et de consommer à terme 100 % bio. Les agriculteurs et les éleveurs y trouveront leur compte et les consommateurs encore davantage.

Stoppons enfin l'artificialisation des sols. Les communes souffrent toutes du même mal : un enlaidissement de leur périphérie avec un étalement de zones pavillonnaires, commerciales et industrielles. Construire en zone périurbaine est moins coûteux que réhabiliter des zones déjà urbanisées. Le gouvernement se donne pour objectif d'interdire, à terme, de tels choix urbanistiques. Faisons-le sans tarder.

Considérer le monde vivant, c'est aussi progresser sur le bien-être animal. Certaines pratiques heurtent, à juste titre, de plus en plus de Français. L'argument des « traditions » ne suffit plus à les accepter. Réjouissons-nous de la fin des animaux sauvages dans les cirques. Cesser les corridas avec blessures et mises à mort, les chasses les plus cruelles telles que celle à la glu, les chasses d'espèces d'oiseaux migrateurs menacées, sont des décisions demandées par une large majorité des Français, et exigées, pour plusieurs d'entre elles, par l'Union européenne depuis des années.

Dans ce combat pour la biodiversité et le vivant, ne nous y trompons pas : notre conviction est qu'il ne faut pas laisser monter la colère d'une opinion publique qui ne tolère plus les atteintes les plus choquantes aux espèces, aux habitats naturels et aux animaux. Des compromis de société doivent être trouvés, pas à pas. Nous voulons bâtir un chemin vers le respect du vivant.

C'est ce à quoi nous voulons travailler en créant un mouvement politique transpartisan, composé de ceux qui veulent prendre le parti de la nature et du vivant. ■

## Auteur de la tribune :

**Yann Wehring**, conseiller régional d'Île-de-France (MoDem).  
**Premiers signataires : Jean-Jacques Aillagon**, ancien ministre ; **Pierre-Yves Bournazel**, député de Paris (MoDem) ; **Delphine Bürkli**, maire du 9<sup>e</sup> arrondissement de Paris (LRM) ; **Catherine Chabaud**, députée européenne Renaissance, navigatrice ; **Loïc Dombreval**, député des Alpes-Maritimes (LRM) ; **Fabienne Keller**, députée européenne Renaissance ; **Gilles Lacan**, avocat général honoraire à la Cour de cassation ; **Pierre Quintard**, président de l'Institut Jane Goodall France ; **Laurence Vichnievsky**, députée du Puy-de-Dôme (MoDem).  
La liste complète sur LeMonde.fr